

Communiqué de presse

Paris, le 27 octobre 2017

La Confédération générale des Scop et le Crédit Coopératif réaffirment leur partenariat

Partenaires historiques, la Confédération générale des Scop et le Crédit Coopératif renouellent, aujourd'hui, leur partenariat et expriment ainsi leur volonté commune de favoriser le développement, les créations, les transmissions-reprises d'entreprises sous forme de Scop ou de Scic. Cela permettra de renforcer leurs synergies et de développer leurs actions respectives en matière de financement des Sociétés coopératives et participatives.



Une convention au service du développement coopératif

Le Mouvement des Scop et le Crédit Coopératif entretiennent des liens étroits : le Crédit Coopératif est la banque de plus de 75 % des Sociétés coopératives et participatives. Aujourd'hui, ils renforcent et réactualisent une nouvelle fois leurs objectifs en signant ce partenariat.

« Issu de la Banque des Scop, créée par et pour les Scop à la fin du 19^{ème} siècle, le Crédit Coopératif entretient des relations privilégiées avec les Sociétés coopératives et participatives. Le renouvellement de notre partenariat avec la CG Scop, c'est continuer à agir concrètement ensemble pour favoriser le développement d'une économie française diversifiée et dynamique où se concilient efficacité et plus-value sociale. » Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif.

Ce partenariat, d'une durée de 4 ans, répond à plusieurs objectifs :

- ✓ intensifier l'utilisation des outils de financement
- ✓ systématiser les interventions conjointes
- ✓ optimiser le processus d'analyse des dossiers de demandes de financement des coopératives
- ✓ faire évoluer et créer de nouveaux outils
- ✓ favoriser la communication et la formation respectives, en impliquant notamment en amont les unions régionales des Scop, les délégations régionales et les centres d'affaires du Crédit Coopératif.

« Le Crédit Coopératif est pleinement présent aux côtés du Mouvement Scop. Au-delà des outils, la force du partenariat réside dans l'analyse de terrain mêlant pragmatisme, ambition, savoir-faire et relations humaines. » Jacques Landriot, président de la Confédération générale des Scop.

> Des outils financiers spécifiques

Pour accompagner au mieux les Sociétés coopératives et participatives, le Mouvement Scop dispose déjà de plusieurs outils financiers fondés sur les principes coopératifs de solidarité et de mutualisation des moyens comme des compétences :

- ✓ Socoden pour consolider la trésorerie
- ✓ Sofiscop pour substituer à la caution personnelle du dirigeant
- ✓ Scopinvest pour financer sur le long terme

Les outils financiers en chiffres :

- ✓ 36 M€ de fonds propres
- ✓ 23 M€ engagés dans les dossiers de coopératives

Attentifs aux nouveaux besoins des Scop et des Scic, la CG Scop et le Crédit Coopératif travaillent en étroite collaboration au développement et à la création de nouveaux outils de financement :

- ✓ le fonds Impact Coopératif pour les Scop et les Scic en croissance et les projets de transmission
- ✓ le site www.jefinanceunprojetcooperatif.fr pour promouvoir le financement participatif
- ✓ projet de fusion des deux structures Sofiscop et Sofiscop Sud Est (établissements associés au Crédit Coopératif)
- ✓ projet de création d'une foncière coopérative
- ✓ projet de renforcer la participation de Socoden au capital de la Caisse solidaire
- ✓ étude de nouveaux outils régionaux

> Un suivi optimal

Au travers de cette convention, sont fixées et coordonnées les conditions d'accompagnement des outils financiers de la Confédération générale des Scop et du Crédit Coopératif en matière d'aide au financement.

Pour mieux cerner et anticiper les besoins, la CG Scop et le Crédit Coopératif organiseront des comités de liaison national et régional, un interlocuteur dédié aux Scop et aux Scic sera présent au siège du Crédit Coopératif, un bilan annuel des actions sera réalisé.

A propos des Scop et des Scic

La Scop a la particularité d'appartenir à ses salarié.e.s associé.e.s majoritaires (ils détiennent au minimum 51 % du capital et 65 % des droits de vote). Impliqué.e.s, ils sont aussi motivé.e.s par le système de répartition équitable de la richesse produite (entreprise, capital, salariat) : en moyenne, les Scop redistribuent plus de 40 % des résultats à leurs salarié.e.s.

La Scic a la particularité d'associer autour d'un projet économique commun toute personne physique ou morale (dont obligatoirement les salarié.e.s et les bénéficiaires). Les décisions fonctionnant sur un principe démocratique, chaque associé.e détient une voix lors des assemblées générales, quel que soit le montant de son capital.

A PROPOS DE LA CONFEDERATION GENERALE DES SCOP

Porte-parole des 2 991 Scop et des Scic auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux, la Confédération générale des Sociétés coopératives et participatives a pour mission de coordonner et d'animer le réseau des Scop et Scic, présent sur tout le territoire avec 12 unions régionales et 3 fédérations de métiers (BTP, industrie et communication). Le réseau propose un service complet aux Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

A PROPOS DU CREDIT COOPERATIF

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne = une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif.

www.les-scop.coop

www.credit-cooperatif.coop

<https://www.agirandco.coop/>

Contacts presse

Confédération générale des Scop

Agence AUVRAY & ASSOCIÉS

Berthille La Torre - b.latorre@auvray-associes.com / 01 58 22 21 14

Alexandra Leoni - a.leoni@auvray-associes.com / 01 58 22 25 97

Crédit Coopératif

Tiara de Cerval - presse@credit-cooperatif.coop / 01 47 24 83 47

Laurence Moret / 01 47 24 83 37